12 AVR. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

COMMUNE DE LIVILLIERS

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente notre répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au présent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Mairie – 10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – mairie@livilliers.fr – Tél : 01.34.42.72.04

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits....).

- **Les dépenses de la section :**

DEPENSES	BP 2020	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 - Charges à caractère général	152 700€	73 837.05€	48.35%
012 - Charges du personnel	58 400€	55 932.10€	95.77%
014 - Atténuations de produits	9 000€	Non exécuté	
065 - Autres charges de gestion courante	88 582.20€	70 065.06€	79.09%
066 - Charges financières	12 331.74€	12 331.74€	100%
067 - Charges exceptionnelles	8 300€	6 300€	75.90%
022 - Dépenses imprévues	1 037.53€	Non exécuté	
TOTAL	330 351.47€	218 465.95€	66.13%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et charges du personnel communal, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **218 465,95€**

Mairie – 10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – mairie@livilliers.fr – Tél : 01.34.42.72.04

- **Les recettes de la section :**

RECETTES	BP 2020	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
002 - Excédent antérieur reporté	118 779.62€		
70 - Produits des services	200€	1 283.14€	641.57%
73 - Impôts et taxes	151 103€	185 678.49€	122.88%
74 - Dotations et participations	22 068.85€	78 042.76€	353.63%
75 - Autres produits de gestion courante (locations)	38 000€	40 008.16€	105.28%
76 - Produits financiers	0€	5€	500%
77 - Produits exceptionnels	200€	8 021.82€	4010.91%
TOTAL	330 351.47€	313 039.37€	94.75%

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cimetière, locations), des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, FCTVA.
Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **313 039.37€**

Il existe trois types de recettes pour une commune :
La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- Taxe d'habitation : 8,45%
- Taxe sur foncier bâti : 9,40%
- Taxe sur foncier non bâti : 28.30%

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies par la population.

Conclusion sur la section de fonctionnement

L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels - dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 92851.60€ soit un taux de 28,09%. A titre indicatif, un taux d'épargne brut supérieur à 15% est souhaitable pour une commune, ce qui est le cas ici.

Mairie – 10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – mairie@livilliers.fr – Tél : 01.34.42.72.04

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule…

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

➢ En dépenses : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

➢ En recettes :

- Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public…).

➢ Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est 244 844,57€. Les principales recettes sont :

- Affectation de résultat fonctionnement N-1 : 100 000€
- Subventions pour la restauration de l'église : 66 468.76€
- FCTVA : 78 094.71€

Le volume total des dépenses d'investissement est de 596 928,74€. Les principales dépenses sont :

- Remboursement de l'emprunt de 500 000€ (emprunt relais effectué en 2017 afin d'assurer le relais entre les travaux de restauration de l'église, les subventions et le remboursement de la TVA) ;
- Soldes des travaux de la phase 2 de la restauration de l'église : 51863.69€

Mairie – 10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – mairie@livilliers.fr – Tél : 01.34.42.72.04

Conclusion sur la section d'investissement : L'endettement est relativement élevé (589K€), toutefois une partie de cet endettement correspond aux emprunts contactés pour la réalisation de 4 logements sociaux, dont les remboursements se trouvent compensés par les loyers.

A LIVILLIERS, le 10 avril 2021

Le Maire
Marion WALTER

MAIRIE de LIVILLIERS
95300

Mairie – 10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – mairie@livilliers.fr – Tél : 01.34.42.72.04